CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Etaient présents : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Michèle VIALA, Madame Eliane SAUTERON, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Robert CHARVIN, Monsieur Jörg KALKBRENNER, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s: Monsieur David ROS, Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Madame Hélène MORVAN, Madame Myriam DECHAMPS, Madame Camille LEBORGNE, Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Michel MAHE, représentants désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17 Nombre de présent.e.s à 17h05 : 10

Nombre de votant.e.s: 10

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 17h05

2023-06 TARIFICATION DU SEJOUR DES SENIORS ORCEEN.NE.S SUR L'ILE DE RE DU 24 JUIN AU 01 JUILLET 2023

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la volonté du CCAS de favoriser le lien social, de développer les relations intergénérationnelles et de lutter contre l'isolement social, notamment direction des séniors,

Considérant l'intérêt de faciliter la participation des séniors et des personnes porteuses de handicap à un séjour permettant de rompre avec l'environnement socio-économique quotidien, de s'évader, de resserrer les liens par des échanges, des rencontres et des activités collectives.

Considérant la décision n° 2023-05 du 30 mars 2023 signée par le Président du CCAS avec l'ANCV permettant la mise en œuvre du programme « séniors en vacances »,

Considérant la nécessité de fixer la tarification des participations,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification spécifique au séjour <u>orcéen.nes</u> sur l'île de Ré du 24 juin au 01 juillet 2023 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :



	SEJOUR SANS AIDE ANCV	SEJOUR AVEC AIDE ANCV
HEBERGEMENT PENSION COMPLETE	442€	248€
TRANSPORT (sur la base de 26 personnes)	215.27	215.27
TAXE SEJOUR	6.16€	6.16€
ASSURANCE ANNULATION	17,55€	17,55€
TOTAL	680,98€	486.98€
SUPP SINGLE	86€	86€
TOTAL	766.98€	572.98€

Certifié exécutoire, compte tenu de

la transmission en préfecture le : 7 de la publication le 12 1 AVR 2023

La Président David ROS

